

# L'ADMR veut regagner la confiance

**Après la crise sévère qui a entraîné le départ du tandem président-directeur, l'association a élu un nouveau bureau. Cela suffira-t-il à redresser la barre ?**

Ces dernières semaines, la Fédération départementale des Associations d'aide à domicile en milieu rural (ADMR) a été condamnée par la justice prud'homale pour harcèlement moral, elle a limogé son directeur et vu son président démissionner. Le tout sur fond de contrainte budgétaire, de contestation interne et d'inquiétude parmi son personnel. Bruno Mellet, responsable du secteur de la Moine, le nouveau président élu hier, est donc très attendu. « On ne va pas se dorer la pilule, a-t-il lancé. Les relations avec les associations ont été assez compliquées. » Agé de 64 ans, cet ancien militaire

puis directeur d'association d'éleveurs de chevaux faisait lui-même partie de l'ancienne équipe d'administrateurs (il y est rentré il y a trois ans).

**« Ça aurait été facile de partir »**

De même que Nicole Fatou, vice-présidente ; Maurice Barreau, trésorier et Renée Cady, secrétaire. Une seule nouvelle tête est arrivée dans le bureau en la personne de Monique Reulier, comptable de formation, qui sera trésorière adjointe.

Faire du renouveau avec une majorité de sortants en situation de crise ? « Ça aurait été facile de partir, argumentent-ils. Nous avons préféré rester car nous avons le sens des responsabilités ». Sur le gros malaise qui a fini par éclater au siège, ils plaident non coupables : « Nous l'avons découvert sur le tard, en lisant les journaux, il n'y avait pas communication en



**Angers, hier.** De gauche à droite : Bruno Mellet, Maurice Barreau, Nicole Fatou et Monique Reulier.

Photo CO - Josselin CLAIR

interne ».

Reste à « restaurer la confiance ». Du côté du Conseil départemental, principal financeur, cela semble en bonne voie. Du côté des bénévoles et

des personnels, la tâche sera plus ardue. Le choix du nouveau directeur, dont le recrutement a été lancé, sera particulièrement scruté.

Vincent BOUCAULT